

Les clés pour financer et monter un projet favorable à la biodiversité

Webinaire - jeudi 8 juin 2023

*Mathilde Lefranc
Nolwenn Cozannet
Corentin Le Bourhis
Fanny Poirot*



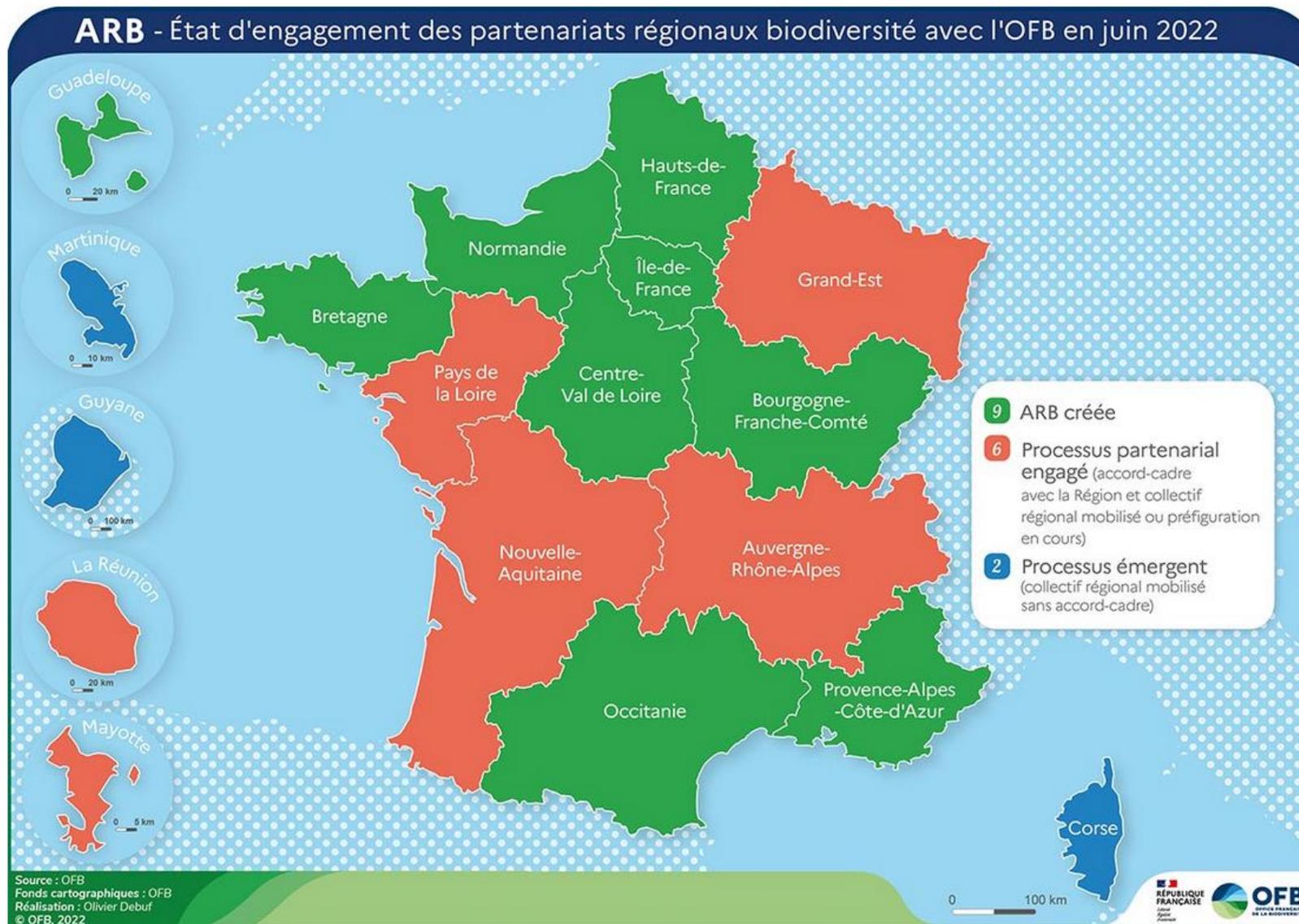
Ingénierie juridique, financière et administrative de projet

Programme

1. Présentation de l'Agence Bretonne de la Biodiversité
2. Les différents types de financements et les dispositifs FEDER
3. La vie administrative et financière d'un dossier FEDER
 - 3.1. *Montage du projet*
 - 3.2. *Mise en œuvre du projet*
 - 3.3. *Demande de paiement*
4. Retours d'expérience

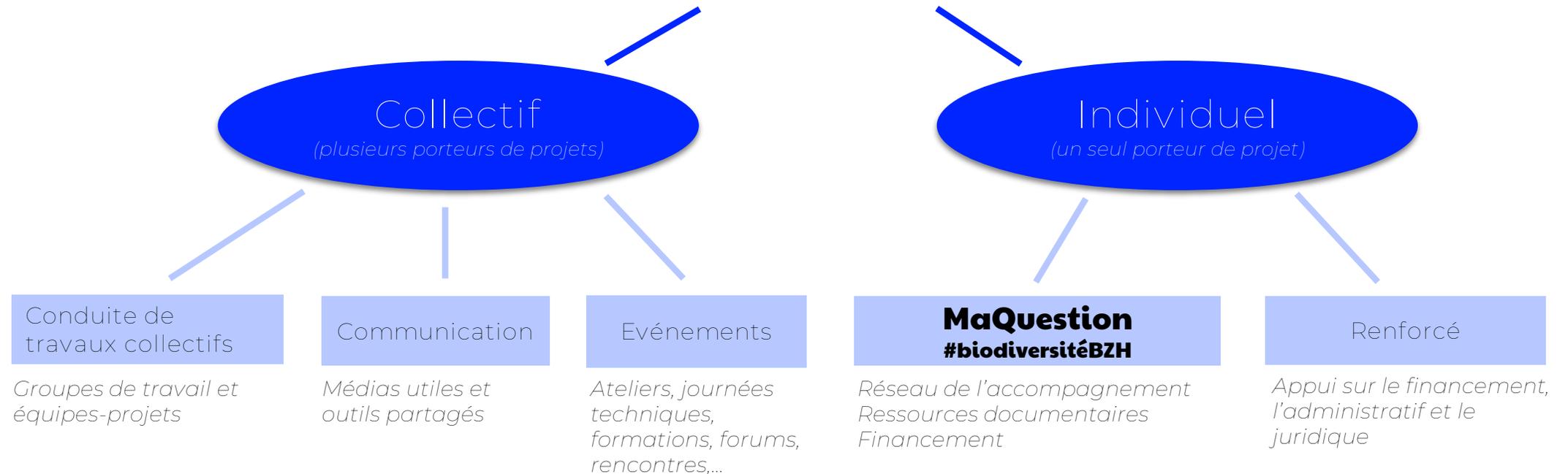
Présentation de l'Agence Bretonne de la Biodiversité

Les Agences Régionales de la Biodiversité, un réseau français



Pour les porteurs de projets favorables à la biodiversité bretonne...

Accompagnement



Les différents types de financements et les dispositifs FEDER

Quels financements pour mon projet ?

Questions préalables lors du montage d'un projet

1. Objectifs du projet et actions envisagées pour y répondre
2. Périmètre du projet
3. Porteur et partenaires envisagés
4. Planning prévisionnel et durée estimée du projet
5. Enveloppe financière estimée
6. Capacité de trésorerie et d'autofinancement



Ces questions déterminent le type de financement qui peut être sollicité

De nombreuses sources de financement peuvent exister en fonction de la nature de mon projet

Des fonds européens

- Programme LIFE,
- INTERREG,
- FEAMP,
- LEADER,
- FEDER,
- ...

De nombreuses sources de financement peuvent exister en fonction de la nature de mon projet

Des financements publics nationaux ou locaux

- Fonds vert,
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- Contrat Nature et autres dispositifs régionaux,
- Dispositifs départementaux,
- ADEME, OFB, CEREMA, DREAL, DIRM NAMO, DRAAF...
- Collectivités et EPCI,
- ...

De nombreuses sources de financement peuvent exister en fonction de la nature de mon projet

Des financements privés

- Fondation Breizh Biodiv (Mixte publique/privée),
- Nature 2050,
- Fondations : Nature & Découverte, Fondation de France, Crédit Agricole, SNCF, Grand Ouest, Fondation du Patrimoine, Ekibio, Léa Nature, Humus, Lemarchand, EDF, Maisons du Monde...
- Mécénat d'entreprises,
- Financement participatif

Le financement public des projets #biodiversitéBZH...

lors d'un diagnostic de territoire

Au niveau national 



Office français de la biodiversité
Atlas de la biodiversité communale
et intercommunale



DREAL Bretagne
Soutien aux collectivités

Etat – Fonds vert



Agence de l'eau Loire-Bretagne
Etudes et travaux de restauration des
habitats, frayères et espèces

*Pour la biodiversité des milieux aquatiques et humides
dans le cadre des plans de gestion des poissons
migrateurs et des plans d'actions nationaux*

Au niveau régional 



FEDER
Continuités écologiques



Région Bretagne
Contrat Nature TVB

*Priorité aux structures intercommunales
ou les groupements de communes*

Au niveau départemental *En cofinancement d'un atlas de la biodiversité ou d'un projet FEDER*



Contrat de territoire



Protection des milieux naturels



Contrat départemental
de solidarité



Fonds d'intervention en matière de préservation
et de mise en valeur des espaces naturels

Le financement des projets #biodiversitéBZH...

sur les Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature

Annonce des structures porteuses du dispositif dans les semaines à venir (24 en 2014-2020)

Au niveau européen 

INTERREG
Horizon Europe
LIFE

Pour des projets avec des partenaires européens (INTERREG, Horizon Europe) ou pour des montants très importants (LIFE, Horizon Europe)

FEADER
LEADER (volet territorial)

Au niveau régional 

FEDER
Adaptation au changement climatique (y compris SafN)

FEDER :
- Continuités écologiques
- Réserves naturelles nationales et régionales
- Connaissance

Région Bretagne
Contrat Nature

FEAMPA
GALPA (volet territorial)

FEADER
Breizh Bocage

8 structures littorales réparties en Bretagne vont porter ce dispositif

Au niveau national 

Etat
Fonds vert

DREAL Bretagne
Plan de paysage

Etat / DIRM
Fonds d'intervention maritime

France AgriMer - FEAMPA
Restauration de la biodiversité

Loto de la biodiversité

OFB – Life Mahra

OFB – Restauration écologique en faveur de la biodiversité

Banque des territoires
Prêt Relance Verte

CEREMA
Port de plaisance d'avenir

ADEME - Résorption des décharges littorales historiques

Des dispositifs sur les friches peuvent exister

Agence de l'eau Loire-Bretagne
Renaturation des villes et des villages

D'autres dispositifs existent notamment sur les actions de restauration et sur la réutilisation des eaux usées et de pluie

Au niveau départemental

Côtes d'Armor le Département

Contrat de territoire

Soutenir les activités littorales et économiques

Ille & Vilaine LE DEPARTEMENT

Contrat départemental de solidarité

Finistère Penn-ar-Bed

Protection des milieux naturels

Sécurisation [...] face aux risques de submersion marine

MORBIHAN

Fonds d'intervention en matière de préservation et de mise en valeur des espaces naturels

Travaux de défense contre la mer

Au niveau des fondations

Nature & Découvertes

Fonds l'Oréal...

Fondation Breizh Biodiv

Nature 2050

Fondation du Patrimoine

Une idée de projet ?
Un besoin en financement ?

Les dispositifs FEDER

Fonds Européen de Développement Régional – FEDER (2021-2027) en Bretagne = 379,5 M€

Priorité 3 / Soutenir la transition énergétique, écologique et climatique = 78,5 M€

Objectif Spécifique 3.5 / Préserver et reconquérir la biodiversité = 25 M€

Appels à projets 3.5.1

Soutien

- a) aux réserves naturelles nationales et régionales
- b) aux sites N2000 :
Elaboration / révision, animation des DOCOB

Appel à projets 3.5.2

Soutenir les continuités écologiques et projets territoriaux en faveur de la biodiversité

Appel à projets 3.5.3

Soutenir les actions de renaturation et de restauration de sites en faveur de la biodiversité

Appel à projets 3.5.4

Soutenir les actions de développement des données naturalistes et de la connaissance du patrimoine naturel régional

Appel à projets 3.5.5

Accompagner les territoires et les acteurs de la biodiversité et du patrimoine naturel en Bretagne

AAP 3.5.1 Réserves naturelles

Objectif : répondre aux besoins de financement des opérations des Réserves naturelles nationales et régionales

ACTIONS ELIGIBLES

- Mise en œuvre des plans de gestion
- Procédures (renouvellement de classement, élaboration, évaluation et renouvellement des plans de gestion)
- Acquisitions foncières et immobilières et travaux
- Actions communes et de réseau au bénéfice des RN bretonnes

AAP 3.5.1 Réserves naturelles

Objectif : répondre aux besoins de financement des opérations des Réserves naturelles nationales et régionales

Qui peut candidater ?

- Structures gestionnaires de réserve naturelles
- Propriétaires et affectataires de parcelles classées
- Organismes publics portant une opération de plan de gestion
- Acteurs de la recherche académique et de l'enseignement



Montant total du projet \geq à 20 k€
Taux de financement FEDER : 60 %

AAP 3.5.2 Continuités écologiques

Objectif : accompagner la définition et la mise en œuvre de projets territoriaux en faveur de la biodiversité basés sur le renforcement des continuités écologiques

ACTIONS ELIGIBLES

- Travaux de restauration
- Etudes et diagnostic
- ABC/ABI (sous certaines conditions)
- Démarches expérimentales (trame blanche ou trame brune)
- Etudes et démarches en faveur de la réduction de la pollution lumineuse
- Evaluation d'actions déjà entreprises
- Elaboration et mise en œuvre de programmes territoriaux en faveur des continuités

AAP 3.5.2 Continuités écologiques

Objectif : accompagner la définition et la mise en œuvre de projets territoriaux en faveur de la biodiversité basés sur le renforcement des continuités écologiques

Qui peut candidater ?

- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Etablissements et organismes publics
- Associations
- Acteurs académiques, de la recherche et de l'enseignement en partenariat avec un acteur public local



Taux de financement : 60 %
Plafond de l'aide : 400 k€

AAP 3.5.3 Renaturation

Objectif : soutenir des projets en faveur de la restauration d'écosystèmes terrestres ou littoraux fortement dégradés et renaturer des espaces fortement dégradés à des fins de reconquête de la biodiversité

ACTIONS ELIGIBLES

- Travaux de génie écologique pour la restauration/renaturation de sites fortement artificialisés
- Travaux de déconstruction, démolition ou de désartificialisation (bâtiments, ouvrages, espaces imperméabilisés...)
- Travaux de lutte contre le développement des espèces invasives : ces actions doivent être complémentaires de l'action principale de renaturation du site
- Actions de sensibilisation au bénéfice de la biodiversité (sentiers d'interprétation...)
- Actions de communication sur l'opération
- Etudes préalables (inventaires, diagnostics écologiques...)
- Acquisition foncière (20% maxi du projet)

AAP 3.5.3 Renaturation

Objectif : soutenir des projets en faveur de la restauration d'écosystèmes terrestres ou littoraux fortement dégradés et renaturer des espaces fortement dégradés

Qui peut candidater ?

- Collectivités territoriales et leurs groupements (EPCI, ..)
- Etablissements et organismes publics (conservatoire du littoral)
- Syndicats mixtes, de bassins versants ou porteuses de SAGE
- Groupements d'intérêt public
- Associations

AAP 3.5.4 Connaissances

Objectif : améliorer la connaissance sur la biodiversité, produire de la connaissance utilisable par les opérateurs de terrain, appropriation de la connaissance par différents publics

ACTIONS ELIGIBLES

- Actions d'animation, de diffusion/transfert de vulgarisation des connaissances du patrimoine naturel, de sensibilisation / éducation sur ces enjeux
- Projets d'observation régionale*
- Consolidation des liens entre chercheurs, décideurs et autres acteurs

*inventaires, collecte et recueil de données, validation scientifique, bancarisation, production d'outils régionaux, accompagnement des acteurs régionaux à l'utilisation d'outils méthodologiques d'aide à la décision

AAP 3.5.4 Connaissances

Objectif : améliorer la connaissance sur la biodiversité, produire de la connaissance utilisable par les opérateurs de terrain, appropriation de la connaissance par différents publics

Qui peut candidater ?

- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Associations
- Etablissements publics (universités), groupements d'intérêt public, syndicat mixte
- Les acteurs de la recherche



Montant total du projet \geq à 100 k€
Durée minimale du projet : 24 mois

Il existe aussi d'autres Appels à projets

AAP 3.4.5 Adaptation au changement climatique

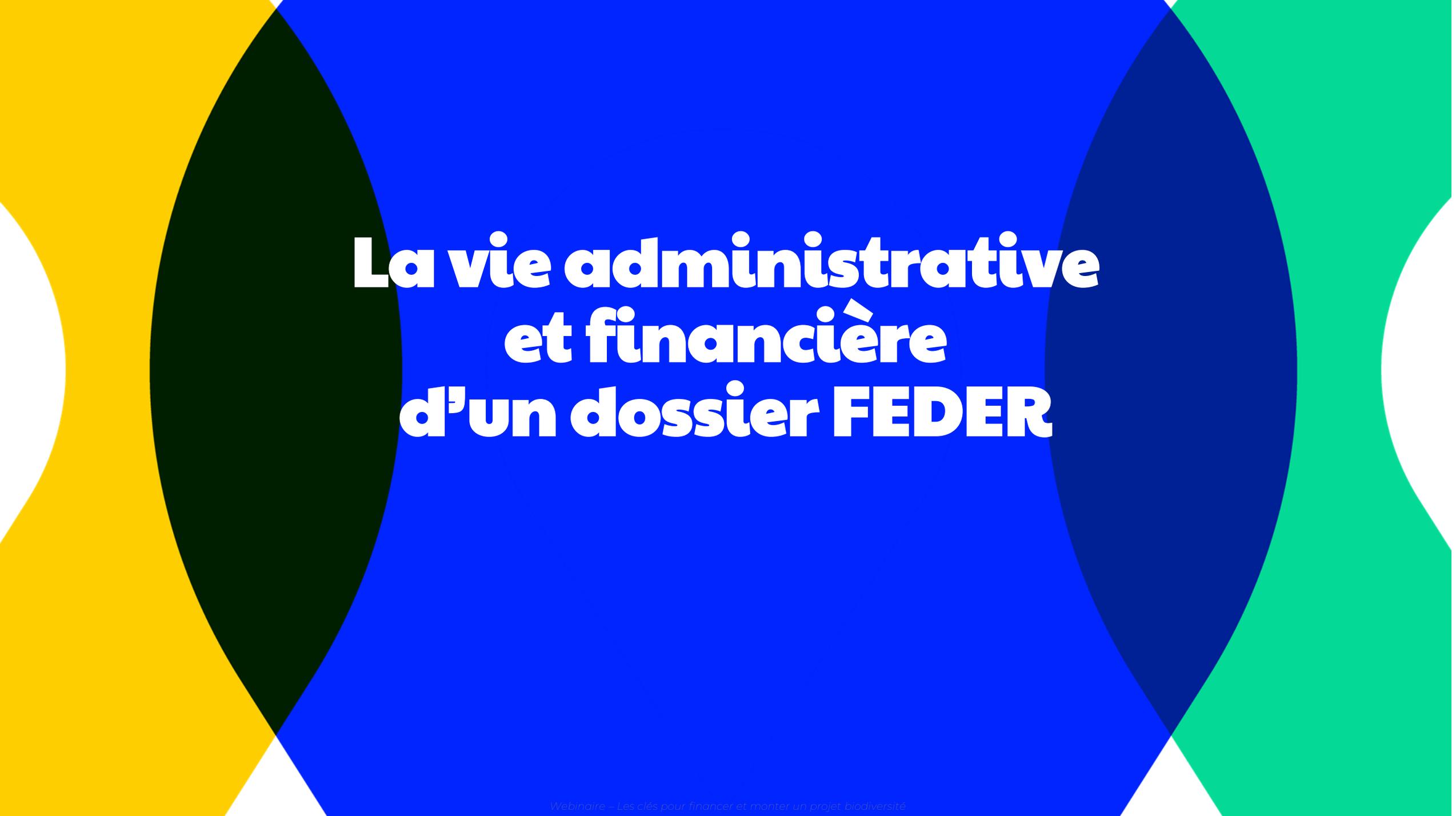
Objectif : adapter le patrimoine naturel et la gestion des ressources au changement climatique, via la mise en place de modes de gestion favorables à la résilience de la biodiversité, notamment dans les espaces naturels, et via la mise en place d'actions de gestion durable de l'eau.

ACTIONS ELIGIBLES

- Animation (vulgarisation, sensibilisation, éducation, diffusion et transfert de connaissances)
- Construction d'outils (supports pédagogiques, outils à destination des territoires – techniciens et élus - et des professionnels, observatoires)
- Démarches d'accompagnement et projets collectifs
- Etudes et diagnostics
- Projets de recherche-action
- Tests et expérimentation pilotes

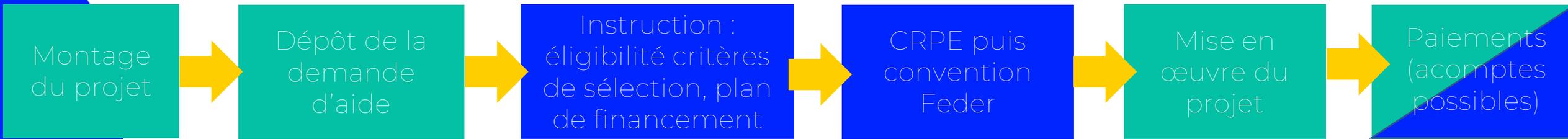


Aide Feder plafonnée à 400 k€
Durée entre 12 et 36 mois



La vie administrative et financière d'un dossier FEDER

La vie administrative et financière d'un projet FEDER



Prendre en compte :

- La durée nécessaire et incompressible pour monter un projet
- La trésorerie indispensable pour avancer les fonds jusqu'à la 1^{ère} demande de paiement

La vie administrative et financière d'un dossier FEDER

Montage du projet

Les éléments techniques

- Le contexte et les objectifs
- Le périmètre d'action
- Les principales actions
- Les critères d'éligibilité
- Les critères de sélection
- Les résultats attendus : livrables et impact sur le long terme
- Les indicateurs de réalisation et de résultats



Rédaction d'une note technique

Les éléments techniques



QUELQUES CONSEILS / POINTS DE VIGILANCE

- Se référer au cahier des charges de l'AAP ;
- Se rapprocher du service instructeur ;
- Cadrer les actions envisagées d'un point de vue
 - Règlementaire,
 - Opérationnel,
 - Concerté,
 - Propre à chaque appel à projets ;
- Éviter les doublons.

Les éléments administratifs

- Le calendrier du projet et les dates d'éligibilité des dépenses
- Les moyens dédiés au projet : *ceux nécessaires à la réalisation du projet, au suivi administratif et financier & les moyens financiers*
- Pièces juridiques et administratives
- Des engagements à valider
- Un code comptable spécifique (analytique)
- Principes horizontaux
- Obligations de publicité
- Commande publique

Les éléments administratifs



QUELQUES CONSEILS / POINTS DE VIGILANCE

- Télécharger le guide utilisateur PDA (Portail des Aides) ;
- Vigilance sur la liste des pièces administratives à rassembler pour le dépôt du projet ;
- Vérifier les règles internes aux structures (porteuse et partenaires) pour :
 - suivre un projet au niveau comptable,
 - suivre le temps de personnel,
 - respecter les procédures de commande publique.

Les éléments administratifs :

Les projets multi-partenariaux

- Définition projet partenarial :

Mise en œuvre d'un projet commun/collaboratif sous la responsabilité d'un bénéficiaire désigné « chef de file », avec des partenaires.

- Obligations du "chef de file" :

- préparer et présenter la demande d'aide au nom de tous les partenaires
- veiller au bon déroulement du projet
- faire le suivi administratif et financier du projet (*remontée des dépenses, remontée des livrables, remontée des justificatifs de versement des cofinancements etc...*)
- Reverser l'aide du FEDER aux partenaires

- Obligations des partenaires :

- Chaque partenaire doit faire son propre suivi des dépenses et des cofinancements
- Chaque partenaire doit faire remonter au chef de file son suivi des dépenses, son suivi de versement des cofinancements et ses livrables

Les éléments administratifs : Les projets multi-partenariaux



QUELQUES CONSEILS / POINTS DE VIGILANCE

- Bien dimensionner votre capacité administrative à être chef de file ;
- Ne pas être trop nombreux : 3/4 partenaires maximum.

Les éléments financiers

- Plan de financement prévisionnel équilibré en recettes et en dépenses
- Justificatifs de l'engagement des co-financiers : *convention, notification...*
- Justificatifs des dépenses prévues : *devis, les éléments de la commande publique, modèle de suivi de temps de travail...*
- Souplesse dans les lignes budgétaires mais importance de garder les mêmes montants dans chaque catégorie de dépenses

Dépenses	
Coût prévu	
TRAVAUX	0,00 € TTC <input type="button" value="Ajouter un poste"/>
MATÉRIEL, EQUIPEMENTS	0,00 € TTC <input type="button" value="Ajouter un poste"/>
AMORTISSEMENTS	0,00 € TTC <input type="button" value="Ajouter un poste"/>
PRESTATIONS INTELLECTUELLES	0,00 € TTC <input type="button" value="Ajouter un poste"/>
DÉPENSES DE PERSONNEL	0,00 € TTC <input type="button" value="Ajouter un poste"/>
ACQUISITIONS IMMOBILIERES	0,00 € TTC <input type="button" value="Ajouter un poste"/>
Bâtiment	<input type="text"/>
Terrain(s)	<input type="text"/>
AUTRES DÉPENSES	0,00 € TTC <input type="button" value="Ajouter un poste"/>
CONTRIBUTIONS EN NATURE	0,00 € TTC <input type="button" value="Ajouter un poste"/>
RECETTES GÉNÉRÉES PAR LE PROJET	0,00 € TTC <input type="button" value="Ajouter un poste"/>
TOTAL DEPENSES 0,00 € TTC	

Recettes	
Financement prévu	
EUROPE	0,00 €
Union Européenne *	<input type="text"/>
ETAT	0,00 € <input type="button" value="Ajouter un poste"/>
RÉGION(S)	0,00 €
Région Bretagne	<input type="text"/>
Autre(s) région(s)	<input type="text"/>
DÉPARTEMENT(S)	0,00 €
Finistère	<input type="text"/>
Morbihan	<input type="text"/>
Ille et Vilaine	<input type="text"/>
Côtes d'Armor	<input type="text"/>
Autre(s) département(s)	<input type="text"/>
COMMUNES, COMMUNAUTÉS DE COMMUNES OU AGGLOMÉRATIONS	0,00 € <input type="button" value="Ajouter un poste"/>
Rennes Métropole	<input type="text"/>
Brest Métropole	<input type="text"/>
AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	0,00 € <input type="button" value="Ajouter un poste"/>
AUTRES RESSOURCES PRIVEES	0,00 € <input type="button" value="Ajouter un poste"/>
CONTRIBUTIONS EN NATURE	0,00 € <input type="button" value="Ajouter un poste"/>
AUTOFINANCEMENT SUR DÉPENSES ÉLIGIBLES	0,00 €
Autofinancement calculé	0,00 € <input type="button" value="Ajouter un poste"/>
TOTAL RECETTES 0,00 €	

Les éléments financiers



QUELQUES CONSEILS / POINTS DE VIGILANCE

- Se référer au cahier des charges de l'AAP ;
- Bien vérifier l'éligibilité des dépenses ;
- Catégoriser les dépenses ;
- Mettre en place un code analytique pour le projet qui sera repris à chaque dépense.

Les éléments financiers :

Les dépenses pour les AAP FEDER

Options de
coûts
simplifiés

Coûts
au réel

Postes de dépenses directes	Description de la dépense	Pièces justificatives
Frais de personnel	Temps fixe dédié à l'opération (% par mois) Temps variable dédié à l'opération	Contrat ou fiche de poste Le prévisionnel du temps passé sur le projet par salarié/agent en heures Descriptif des modalités internes de suivi de temps de travail Modèle de suivi de temps de travail
Frais de déplacement	Déplacement sur frais km Restauration	Descriptif interne des modalités de remboursement Prévisionnel
Coûts indirects	Frais de structures Personnel intervenant ponctuellement	
Frais de déplacement	Déplacement sur frais réel (train) Hébergement	Descriptif interne des modalités de remboursement Prévisionnel
Dépenses d'investissement matériel	Fournitures Équipements Matériels divers	<ul style="list-style-type: none"> - Si soumis à la commande publique : les pièces liées au marché + devis - Si non soumis à la commande publique : uniquement les devis
Communication	Panneau, site internet, organisation d'un événement, création d'un visuel...	<ul style="list-style-type: none"> - Si soumis à la commande publique : les pièces liées au marché + devis - Si non soumis à la commande publique : uniquement les devis
Prestations externes (sous-traitance)	Études Diagnostics Travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Si soumis à la commande publique : les pièces liées au marché + devis - Si non soumis à la commande publique : uniquement les devis

Les éléments financiers : Les Options de Coûts simplifiés

- Options de coûts simplifiés :

Méthode alternative au calcul et à la justification des dépenses des bénéficiaires à coût réel pour alléger la charge administrative des bénéficiaires et réduire le taux d'erreur.

Postes de dépenses soumis aux OCS	OCS	Exemples
Frais de personnel	34,12€/h depuis 01/01/2023	heures passées sur le projet x 34,12 = coût de personnel
Frais de restauration	16,30€ en 2023	X nombre de repas * 16,30 = coût de restauration
Frais kilométriques	0,636€/km pour 2023	distance prévisionnelle x 0,636 € = coût de transport
Coûts indirects	7% des coûts directs Ou 15% des frais de personnel	Somme de toutes les dépenses * 0,07 = montant des coûts indirects du projet à ajouter à la somme des dépenses directes

Quelques pistes sur les cofinancements

- Cofinancements publics
 - Contrats nature
 - Aides des Départements
 - Fonds vert
 - Différents appels à projets...
- Cofinancements privés → souvent sur une partie seulement du projet, demandent parfois des suivis administratifs et financiers et des livrables différents de ceux du FEDER
 - Fondations
 - Mécénats
 - ...



La vie administrative et financière d'un dossier FEDER

Mise en œuvre du projet

Quelques conseils durant le projet

- Mettre en place un suivi de temps de travail (nbr d'heures liées au projet effectuées chaque jour)
- Créer un dossier unique consacré au projet où seront archivées toutes les factures au fur et à mesure
- Prévoir de demander un avenant si :
 - *Modification du plan de financement (catégories de dépenses ou budget par partenaires)*
 - *Modification des dates de fin du projet*
 - *Attribution d'un cofinancement*
 - ...
- Être vigilant à la date de fin d'éligibilité des dépenses (= décaissement du compte bancaire)
- Archiver les pièces relatives à la commande publique

Respect de la commande publique

Qui ?

- Les personnes morales de droit public
- Les personnes morales de droit privé répondant à des besoins d'intérêt général

Quelles règles à respecter ?

En fonction de la nature et du montant du marché, il peut y avoir des obligations différentes en termes de règles de la commande publique

Qu'est-ce que contrôle/vérifie le service instructeur ?

- Achats faible montant : procédure spécifique allégée (attestation sur l'honneur)
- Les autres achats :
 - Conformité de la procédure
 - Conformité de la publicité (support et délais)
 - Description du besoin garantissant l'absence de discrimination et l'égalité de traitement
 - Sélection des candidatures et des offres
 - Exécution du marché

Respect de la commande publique



QUELQUES CONSEILS / POINTS DE VIGILANCE

Le respect de la commande publique peut être vérifié :

- Dès la phase d'instruction
- Au plus tard à la 1ère demande de paiement.

Respect de la publicité / communication FEDER

La convention FEDER impose différentes obligations liées à la communication :

- Utilisation du logo FEDER sur vos supports de communication et sites internet
- Outils de communication spécifique
- Valorisation du projet européen : utilisation des réseaux sociaux, impliquer la Région Bretagne, convier médias et élus aux événements, possibilité d'amplifier la communication

-> Cette obligation sera vérifiée à chaque demande de paiement (garder les captures d'écran et pièces justificatives)

Un kit de communication existe

: <https://kitdecom.europe.bzh/fiche/feder-2021-2027-2/>

COFINANCÉ PAR
UNION EUROPÉENNE



L'Europe s'engage /
en Bretagne



La vie administrative et financière d'un dossier FEDER

Demande de paiement

Demande de paiement

Justificatifs des dépenses (liste non-exhaustive)

Postes de dépenses directes	Pièces justificatives
Frais de personnel	Suivi de temps de travail par salarié (signé, daté par le salarié et son responsable hiérarchique)
Frais de déplacements	Factures + notes de frais pour les frais au réel Note de frais ou tableau récapitulatif très explicite et attesté du responsable de la structure pour les frais km et repas
Dépenses d'investissement matériel	Si soumis à la commande publique : les pièces liées au marché + factures Si non soumis à la commande publique : les factures
Communication	Si soumis à la commande publique : les pièces liées au marché + factures Si non soumis à la commande publique : les factures
Prestations externes (sous-traitance)	Si soumis à la commande publique : les pièces liées au marché + factures Si non soumis à la commande publique : les factures

Demande de paiement



QUELQUES CONSEILS / POINTS DE VIGILANCE

- Fournir les livrables ;
- Vigilance sur la date de demande de paiement : doit respecter la date indiquée dans la convention ;
- Vigilance sur la date des décaissements (fournir le justificatif du décaissement) ;
- Fournir le tableau récapitulatif des cofinancements (et preuve de l'encaissement des subventions).

Anticiper les contrôles de fin de projet



QUELQUES CONSEILS / POINTS DE VIGILANCE

- Avoir un dossier unique dédié au projet FEDER ;
- Lors du contrôle : peuvent être demandées des pièces supplémentaires à celles à fournir au moment de la demande de paiement ;
- Visites sur place possibles soit du Service Instructeur soit des auditeurs ;
- Les auditeurs vont dans un niveau de détail plus poussé que l'autorité de gestion.

Retours d'expérience du service instructeur de la Région Bretagne

Bonnes pratiques

- Avant le dépôt de la demande d'aide :

Prendre contact en amont

- Lors du dépôt de l'aide :

Bien décrire le projet (présentation du projet, des actions, de sa mise en œuvre)

Justificatifs pour toutes les lignes du plan de financement (et les détails de calcul si besoin)

Utilisation obligatoire des Options de Coûts Simplifiés

Bonnes pratiques

- Pendant le projet

Se référer à la convention

Prendre contact avec le service instructeur si questions, problèmes ou évolution du projet

Penser à la communication

A votre service

La Région Bretagne

- Rosine Binard & David Gobin – chargé.e.s de mission Réserves naturelles régionales.
rosine.binard@bretagne.bzh & david.gobin@bretagne.bzh
- Gaëlle Bodinaud – chargée de mission stratégie et fonds européens pour l'environnement.
gaelle.bodinaud@bretagne.bzh
- Karine Delabroise – chargée de la connaissance du patrimoine naturel et de la biodiversité. karine.delabroise@bretagne.bzh
- David Morin – chargé de mission renaturation. david.morin@bretagne.bzh
- Gaëlle Namont – chargée de mission TVB. gaelle.namont@bretagne.bzh
- Fanny Poirot – instructrice de fonds européens. fanny.poirot@bretagne.bzh

L'Agence Bretonne de la Biodiversité

- Nolwenn Cozannet – chargée de mission montage et financement de projets.
nolwenn.cozannet@biodiversite.bzh
- Mathilde Lefranc – chargée de mission montage et financement de projets.
mathilde.lefranc@biodiversite.bzh
- MaQuestion [#biodiversitéBZH](https://twitter.com/biodiversitéBZH)

La suite !

- Replay du webinaire
- Des ateliers d'écriture (en petit comité et en présentiel) à l'automne

Infos & inscriptions à venir dans la newsletter « La Mensuelle de la #biodiversitéBZH ». [Abonnez-vous !](#)

Bonus

Les liens avec la Région Bretagne et l'Agence Bretonne de la Biodiversité

La Région Bretagne

- Service instructeur des fonds européens (instruit et valide les dépôts de candidature et les demandes de paiement)
- Accompagne des porteurs de projets
- Référents sur les aspects techniques des appels à projets

L'Agence Bretonne de la Biodiversité

- Accompagne les porteurs de projets de manière collective ou individuelle
- Intervient sur le montage administratif et financier des projets de l'émergence des projets jusqu'au dépôt de la demande d'aide

Le financement public des projets #biodiversitéBZH...

lors de la mise en œuvre d'un plan d'actions sur un territoire

Au niveau national 



DREAL Bretagne
Soutien aux collectivités

Etat – Fonds vert



Agence de l'eau Loire-Bretagne
Qualité des milieux aquatiques
et biodiversité

Pour la biodiversité des milieux aquatiques et humides pour des travaux pour restaurer la continuité écologique et corriger les altérations (priorité aux actions dans les contrats territoriaux).

Au niveau régional 



FEDER
Continuités écologiques 

Région Bretagne
Contrat Nature TVB

Priorité aux structures intercommunales ou les groupements de communes

Au niveau départemental *En cofinancement d'un projet FEDER*



Contrat de territoire



Protection des milieux naturels



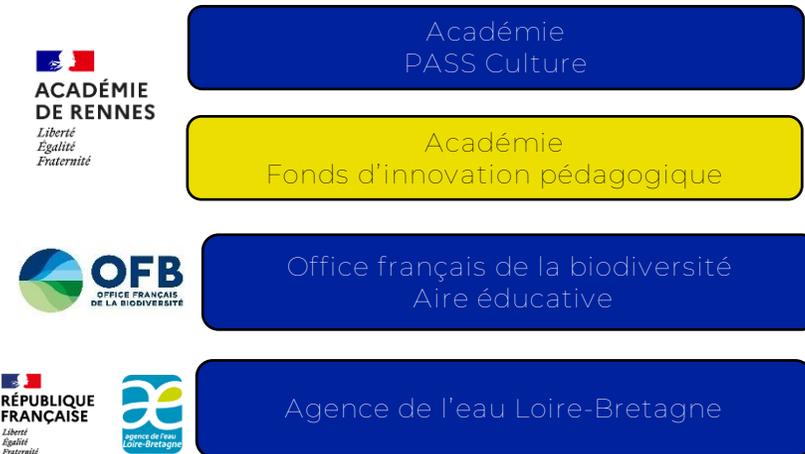
Contrat départemental de solidarité



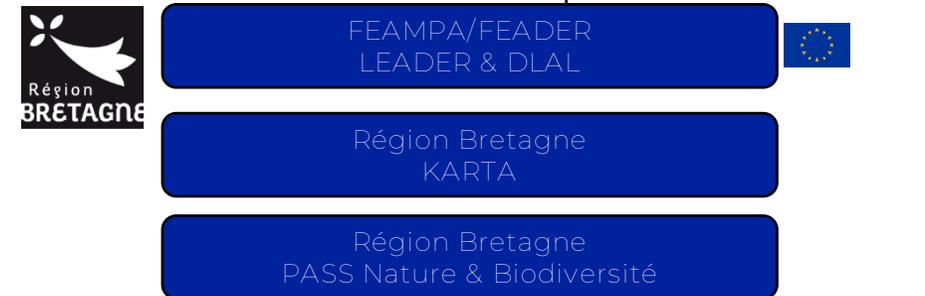
Fonds d'intervention en matière de préservation et de mise en valeur des espaces naturels

Le financement public des projets #biodiversitéBZH... pour l'éducation à l'environnement

Au niveau national 

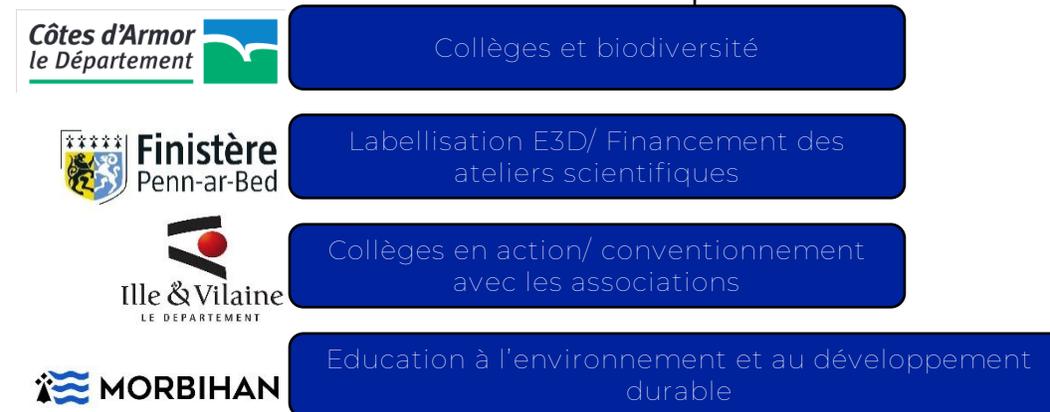


Au niveau régional 



Différents selon les territoires

Au niveau départemental



Focus sur les collèges

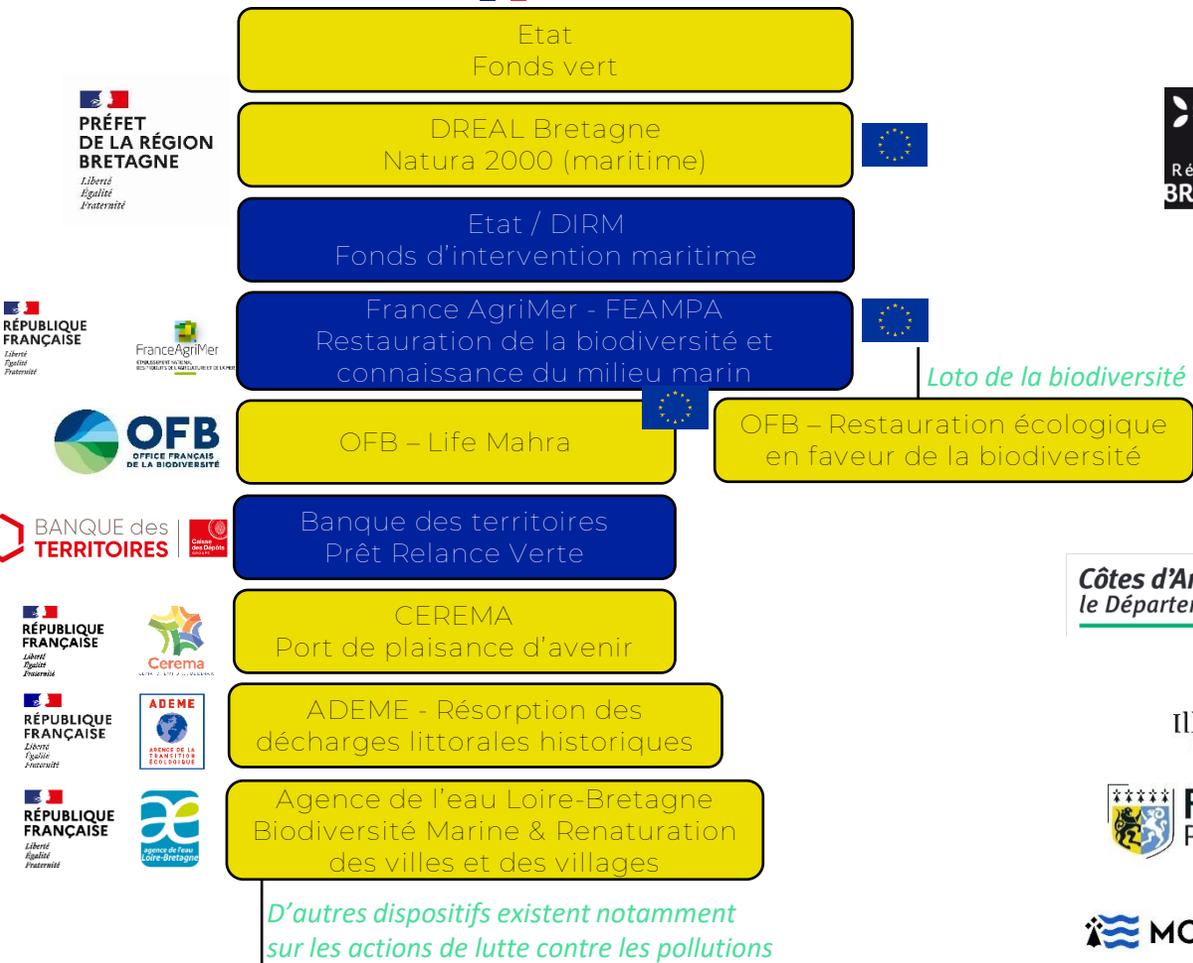
Une idée de projet ?
Un besoin en financement ?

RDV sur  **MaQuestion**
#biodiversitéBZH

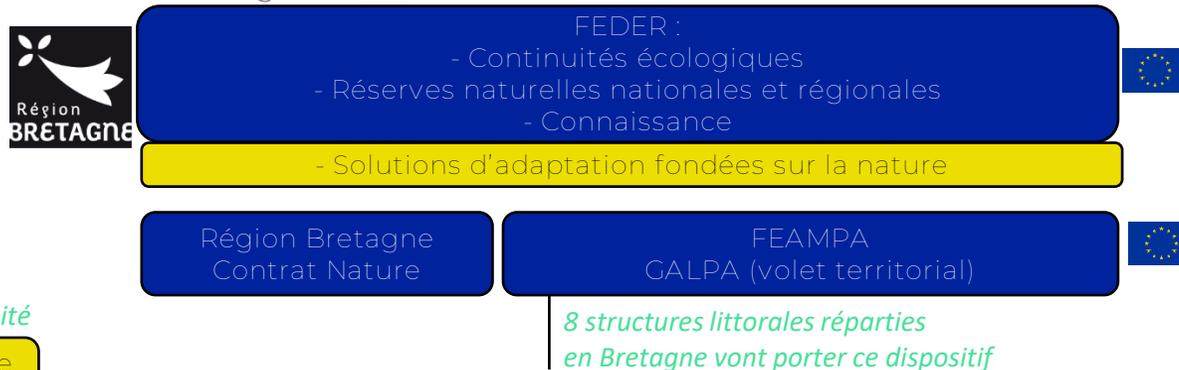
Le financement des projets #biodiversitéBZH...

sur le lien terre-mer

Au niveau national 



Au niveau régional 



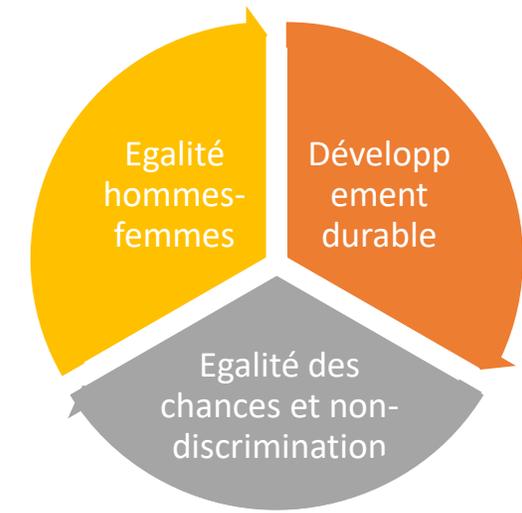
Au niveau départemental



Une idée de projet ?
Un besoin en financement ?

RDV sur **MaQuestion**
#biodiversitéBZH

Respect des Principes horizontaux



- Quelques questions pour y répondre :

- Développement durable :

1. Votre structure prend-t-elle en compte l'environnement en interne ? (réduction de consommation ou déchets, alternatives à la voiture individuelle;
2. Avez-vous pris en compte l'environnement lors du montage du projet (spécialiste, documentation, dimension environnementale du projet);
3. Prise en compte du changement climatique et adoption de bonnes pratiques,

- Égalité entre hommes et femmes

1. Votre structure applique t-elle le principe d'égalité (% hommes/femmes) et/ou démarches/sensibilisation au sein de la politique RH;
2. Y a-t-il une représentation sexuée équilibrée au sein du projet? ;
3. Mise en place de bonnes pratiques (rédaction d'un guide pratique, communication dédiée, actions ouvertes à tous notamment pour celles traditionnellement consacrées aux hommes).

- Égalité des chances et non –discrimination

1. Comment la structure lutte contre la discrimination (CV anonymes, emploi de publics défavorisés, ..)
2. Accessibilité des lieux et des actions par des personnes handicapées